

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

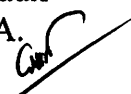
Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 29 mars 2017 à Yaoundé, sous la présidence de **Monsieur Calixte NGANONGO**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'évolution récente de la situation macroéconomique au niveau mondial et Sous-régional, caractérisée par les contreperformances du secteur pétrolier. Sur la base des données économiques, monétaires et financières actualisées de l'année 2016, il ressort : *i*) un ralentissement de la croissance du PIB à 0,2 % ; *ii*) un repli des tensions inflationnistes à 1,1 % ; *iii*) une détérioration du solde budgétaire à 5,6% du PIB ; *iv*) un creusement du déficit des transactions courantes à 11,7 % du PIB ; et *v*) le maintien du taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau confortable.


Les perspectives économiques de la sous-région pour l'année 2017 restent moroses, en raison de la persistance des effets de la chute des cours mondiaux du pétrole qui continuerait de fragiliser les finances publiques, et ce, en dépit de la bonne tenue des activités non pétrolières. Ainsi, les prévisions mettent en exergue pour 2017 : *i*) la poursuite du ralentissement de l'activité économique autour de 1,6% ; *ii*) un relèvement des tensions inflationnistes à 2,6 % ; *iii*) un recul du déficit du solde budgétaire à 3,2% du PIB ; *iv*) un creusement du déficit des transactions courantes à 8,2 % et *v*) le maintien du taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau confortable.

Le Conseil d'Administration a pris acte du rapport du Comité d'Audit et de ceux du Collège des Censeurs portant sur le respect des dispositions de la Convention du Compte d'Opérations et sur le contrôle de l'exécution du budget de la BEAC de l'exercice 2016.

Le Conseil d'Administration a approuvé les comptes annuels de la Banque Centrale arrêtés au 31 décembre 2016, tels que certifiés par les Commissaires aux Comptes, qui se sont soldés par un résultat bénéficiaire de 164, 2 milliards de F CFA.



Le Conseil a par ailleurs délivré son avis conforme pour l'adoption, par le Comité Ministériel de l'UMAC, du Règlement CEMAC relatif aux conditions de contrôle et d'exercice de l'activité de micro finance dans la CEMAC, abrogeant et remplaçant le règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002.

Enfin, le Conseil d'Administration a pris acte du rapport du Comité de Rémunérations et validé les contrats types des membres du Gouvernement de la Banque, du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)./- 

**Le Président du Conseil d'Administration,**



**Calixte NGANONGO**